

REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

« *K'DANSE EN BROCELIANDE* »

K'danse!
2011 - 2012
BROCELIANDE

TITRE I : ORGANISATION DU FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Kanse!
BROCELIANDE

Bureau :
1 président
3 présidents adjoints qui sont les responsables des commissions
1 trésorier - 1 trésorière adjoint
1 secrétaire responsable communication
1 secrétaire adjoint responsable communication adjoint

Responsabilités:
Président : Signature, réunion mairie, et fonctions qui incombent au président
Vices-présidents : Réunion mairie + Responsable des commissions
Trésorier et trésorier adjoint : Signature + salaires + paiement des factures et fonctions qui incombent au trésorier
Secrétaire Responsable communication: Rédaction des pv de réunion, convocation aux réunions et assemblée générale + Suivi du site internet et de la communication
Secrétaire adjoint et responsable communication adjoint : Photocopie + Distribution des documents au responsable des commissions, diffusion des informations + récupération des clés auprès de la mairie.

Commission Fitness :
FITNESS + BREAK + HIP HOP

1 responsable commission
1 adjoint responsable commission

Membres du conseil d'administration
Membres volontaires ne faisant pas partie du conseil d'administration
Membres consultatifs : Animateurs

Prérogatives :
Sous le contrôle du Conseil d'administration:
Etre force de proposition tant sur l'organisation, que sur le fonctionnement de l'association.
Avoir en charge l'organisation matérielle et le suivi des cours.
Proposer le recrutement des salariés.
Réception des cotisations et transmission au trésorier.
Participationner à l'organisation du spectacle de fin d'année et du forum des associations.
Organisation des stages
Force de proposition en communication

Commission Danse :
DANSE ORIENTALE + FLASH DANSE + JARDIN DANSANT

1 responsable commission
1 adjoint responsable commission

Membres du conseil d'administration
Membres volontaires ne faisant pas partie du conseil d'administration
Membres consultatifs : Animateurs

Prérogatives :
Sous le contrôle du Conseil d'administration:
Etre force de proposition tant sur l'organisation, que sur le fonctionnement de l'association.
Avoir en charge l'organisation matérielle et le suivi des cours.
Proposer le recrutement des salariés.
Réception des cotisations et transmission au trésorier.
Participationner à l'organisation du spectacle de fin d'année et du forum des associations.
Organisation des stages
Force de proposition en communication

Commission Country :
COUNTRY

1 responsable commission
1 adjoint responsable commission

Membres du conseil d'administration
Membres volontaires ne faisant pas partie du conseil d'administration
Membres consultatifs : Animateurs

Prérogatives :
Sous le contrôle du Conseil d'administration:
Etre force de proposition tant sur l'organisation, que sur le fonctionnement de l'association.
Avoir en charge l'organisation matérielle et le suivi des cours.
Proposer le recrutement des salariés.
Réception des cotisations et transmission au trésorier.
Participationner à l'organisation du spectacle de fin d'année et du forum des associations.
Organisation des stages
Force de proposition en communication

TITRE II : MONTANT DES COTISATIONS INDIVIDUELLES DES ADHERENTS

Deviens adhérent toute personne ayant versée une cotisation individuelle de 5 € et suivant au minimum un cours.

TITRE III : MONTANT DES COUTS DES COURS

Pour des raisons d'assurance, les inscriptions sont fermes et définitives, il n'y a pas de cours d'essai

Les cotisations sont de **85 €** par cours et par personne.

Sauf :

- Pour les cours de Danse Orientale Adultes (1h30 de cours) la cotisation annuelle est de 120 €
- Pour deux cours consécutifs dans les disciplines suivantes
 - STEP et FAC
 - BREAK et BREAK ACCROla cotisation annuelle est de 150 € les deux cours
- Pour les cours de country la cotisation annuelle est de 150 € pour les couples (mari & femme), et de 85 € pour les personnes seules.

L'entrée du spectacle 2011 sera payante pour les non danseurs de K'danse (le montant sera défini par décision du bureau de K'danse)

TITRE IV : DEDOMMAGEMENT DE L'INVESTISSEMENT PERSONNEL

Les membres élus du bureau sont dédommagés annuellement par la participation gratuite à l'ensemble des cours.

TITRE V : ADRESSE POSTALE

L'adresse postale actuelle de l'Association est remplacée par une boîte postale.